

Délibération N° 2025-11-12-A

Adhésion au club des managers de centre-ville.

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présent.e.s ou représenté.e.s à la séance	42
Absent.e.s	3

SÉANCE DU 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **treize novembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **six novembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE (arrivée au point 4), M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, M. KEITA, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, Mme CAZALS, Mme CACAIS-BARANGER

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme SAINT GAL
Mme CHARDIN	a donné mandat à M. MULLER
M. BRUNET	a donné mandat à M. CORNELIS
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à M. ORJEBIN
Mme TRANCART	a donné mandat à Mme MICHEL
M. FOURESTIER	a donné mandat à Mme LELU
Mme LAROQUE	a donné mandat à Mme CAZALS
M. DE LA CROIX	a donné mandat à M. BERTRAND

ABSENT.E.S

Mme AVOGNON-ZONON, Mme INDJA, M. TARGUI

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame LELU ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a accepté.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission municipale transition écologique et numérique, urbanisme, cadre de vie, redynamisation du commerce et développement économique dans sa séance en date du 2 juin 2025 ;

CONSIDERANT que l'adhésion de la Ville au Club des managers de centre-ville permettra à la commune de s'inscrire dans une dynamique collective d'échanges et de coopération, en bénéficiant à la fois de l'expertise, du savoir-faire et du retour d'expérience de nombreux territoires confrontés à des enjeux similaires à celui de la collectivité ;

CONSIDERANT qu'afin d'accompagner cette ambition, la commune souhaite adhérer au Club des Managers de Centre-ville, un réseau national de référence, dédié aux acteurs engagés dans la redéfinition des fonctions économiques, sociales et culturelles des centres urbains ;

Sur avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DECIDE,

Article 1^{er} : D'approuver l'adhésion de la Ville au Club des Managers de Centre-Ville et donner délégation en vertu de l'article L2122-22 du CGCT au Maire pour renouveler cette adhésion chaque année.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Article 3 : D'approuver le règlement de la cotisation d'adhésion d'un montant annuel de 70 euros avec une revalorisation annuelle maximum de 5 % par délégation de compétence au Maire.

Article 4 : D'inscrire les crédits afférents au budget primitif 2025 et suivants.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 16 NOV. 2025

Publication
le 21 NOV. 2025

Notification
le

Certifié exécutoire
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire

